ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stations balnéaires

Question écrite n° 116343

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui préciser quelles sont les autorités compétentes pour autoriser l'exploitation de ressources d'eau chaude naturelle souterraine destinée à alimenter un projet communal de centre balnéaire.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 116343
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 699